

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 9 du 4 février 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 9

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 19 juillet 2018 fixant la liste des commissions d'avancement des personnels à statut ouvrier au ministère des armées.

Du 05 janvier 2022

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 19 juillet 2018 fixant la liste des commissions d'avancement des personnels à statut ouvrier au ministère des armées.

Du 05 janvier 2022

NOR A R M S 2 2 0 0 5 4 A

Texte(s) modifié(s) :

➤ [Arrêté du 19 juillet 2018 fixant la liste des commissions d'avancement des personnels à statut ouvrier au ministère des armées.](#)

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le décret N° 2015-675 du 16 juin 2015 portant création du service des ressources humaines civiles (JO n° 139 du 18 juin 2015, texte n° 27) ;

Vu l'[arrêté du 19 juillet 2018 fixant la liste des commissions d'avancement des personnels à statut ouvrier au ministère des armées](#) ;

Vu l'avis du comité technique ministériel du ministère de la défense et des anciens combattants du 13 décembre 2021 (n.i. BO),

Arrête :

Art. 1^{er}. Dans le tableau du a) de l'annexe de l'[arrêté du 19 juillet 2018](#) susvisé, les mots : « Service parisien de soutien de l'administration centrale » sont remplacés par les mots : « Centre ministériel de gestion d'Arcueil ».

Art. 2. Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
directeur des ressources humaines du ministère de la défense,*

Thibaut de VANSSAY de BLAVOUS.